

**Je / Nous soussigné (e) (s)** Joindre obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)

**SOUSCRIPTEUR**

**CO-SOUSCRIPTEUR**

- M
- Mme
- Mlle
- M et Mme

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

à : ..... Dept. : .....

Nationalité : .....

Email : .....

Situation de famille : .....

Adresse de correspondance : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse fiscale (si différente) : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

à : ..... Dept. : .....

Nationalité : .....

Email : .....

Situation de famille : .....

Adresse de correspondance : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse fiscale (si différente) : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Je souhaite recevoir :**

un accusé de réception de ma souscription

par email (recommandé)

par courrier

la lettre d'information trimestrielle

par email (recommandé)

par courrier

**Je reconnais (cocher l'une des deux cases ci-dessous) :**

avoir acquis des parts du FIP NextStage Convictions en l'absence de tout démarchage<sup>1</sup> bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.

avoir été démarché ce jour par ci-après dénommé le « Démarcheur<sup>1</sup> »

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France : .....

**Je certifie que le démarcheur :**

- ✓ m'a proposé l'acquisition de parts du FIP NextStage Convictions après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- ✓ m'a remis la notice d'information, la note fiscale – non visée par l'AMF – et la plaquette commerciale du FIP NextStage Convictions, dont je certifie avoir pris connaissance, et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part auprès de la Société de Gestion ;
- ✓ m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FIP NextStage Convictions et la période de blocage des parts (qui expirera le 31 décembre 2018, sous réserve des contraintes de fonctionnement des rachats de parts mentionnées dans le Règlement du Fonds et sa Notice d'Information) ;
- ✓ m'a précisé d'une part, que l'investissement dans le FIP NextStage Convictions porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ou sur des opérations à exécuter ou dont le prix dépend de fluctuations des marchés financiers sur lesquelles la Société de Gestion n'a aucune influence et, d'autre part, que les performances passées ne laissent pas présager des performances futures ;
- ✓ m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-16 I et II du CMF ;
- ✓ m'a informé de l'existence à mon profit, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce produit, d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L.341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document ;
- ✓ m'a informé de son mode de rémunération au titre de la souscription du FIP NextStage Convictions ;
- ✓ m'a informé que la loi applicable à la souscription des parts du FIP NextStage Convictions est la loi française.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du SOUSCRIPTEUR

précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du CO-SOUSCRIPTEUR

précédée de la mention « lu et approuvé »

En cas de démarchage<sup>1</sup>, la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

1. Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L. 341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L. 211-1 du CMF. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.



# Bulletin de souscription

FIP NextStage Convictions

Fonds d'Investissement de Proximité

Article L 214-41-1 du Code Monétaire et Financier

Ne peut être signé que 3 jours minimum après la signature du récépissé partie 1 en cas de démarchage<sup>1</sup>

# Nextstage

## FIP NextStage Convictions

Agrément AMF du 10 septembre 2010 - N° FR0010932046

Rappel du nom du/des souscripteurs :

.....  
.....

# Partie 2 La souscription

### Souscription et paiement

**FIP NEXTSTAGE CONVICTIONS** - Agrément AMF du 10 septembre 2010 - N° FR0010932046

Pas de rachat des parts pendant la durée de vie du Fonds (sauf cas de décès, invalidité, licenciement). Durée du FIP : 8 à 10 ans.

**Je déclare adhérer au Fonds et à son règlement, et je m'engage irrévocablement à souscrire à :**

Nombre de parts A* (en nombre entier)	Valeur de la part (droits d'entrée compris)	Montant du versement
..... X	105,00 euros	= ..... , ..... euros

\*Minimum 30 parts.

Je joins un chèque à l'ordre de FIP NextStage Convictions et je procède au règlement d'un montant de (en toutes lettres) :

..... euros.

Le chèque accompagnant cette souscription doit obligatoirement émaner d'un compte au nom du ou des souscripteurs.

### Livraison des titres

Je souhaite que les parts A que je souscris soient inscrites en nominatif pur à mon nom auprès de la Société Générale (dépositaire) et cela sans frais ni droits de garde. **J'ai bien pris connaissance des « Conditions générales de fonctionnement du compte de titres nominatif pur par la Société Générale ».**

### Avantages fiscaux

Je déclare :

- être fiscalement domicilié en France.
- que moi-même, mon conjoint, nos ascendants et descendants, ne détenons pas ensemble, plus de 10 % des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons pas détenu ce pourcentage à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.
- Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FIP, prévus pour les personnes physiques, par les articles 199 terdecies-0 A, 150-0 A III 1° et 163 quinquies B du Code général des impôts, je m'engage à conserver pendant cinq ans au moins à compter de leur souscription les parts du Fonds, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs auxquelles donne droit la souscription de ces parts au titre de la même période et à ne pas demander la disposition des fonds ainsi réinvestis avant l'expiration de cette période.
- J'ai noté que l'inexactitude des déclarations ou le non respect des engagements énoncés ci-dessus pourrait entraîner la perte de tout ou partie des avantages fiscaux.
- J'ai noté avoir pris connaissance de la note fiscale relative au Fonds.
- J'ai noté que la réduction d'impôt doit être comptabilisée dans le calcul du plafonnement global de certains avantages fiscaux visés à l'article 200-0 A du CGI (ce plafonnement est fixé, au titre des revenus 2011, à la somme d'un montant de 18 000 euros et d'un montant égal à 6 % du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu).

### Archivage électronique

J'ai noté que la Société de Gestion entend se réserver la possibilité de procéder à l'archivage électronique du présent bulletin de souscription. Cet archivage sera effectué sur un support, durable non réinscriptible, après numérisation des données (notamment sous format pdf), dans des conditions en garantissant la sécurité, l'intégrité et la fiabilité par rapport à l'original. En cas de litige, et conformément aux dispositions des articles 1316-1 et 1316-2 du Code civil, je reconnais la valeur probante de la copie issue du système d'archivage précité.

### Signature du bulletin de souscription

Je déclare avoir reçu la notice d'information, la note fiscale et pris connaissance de ces documents et du règlement relatif au Fonds FIP NextStage Convictions auquel j'ai choisi de souscrire.

Fait à : ..... Le : .....

<b>Signature du SOUSCRIPTEUR :</b> <small>précédée de la mention « lu et approuvé »</small>  	<b>Signature du CO-SOUSCRIPTEUR :</b> <small>précédée de la mention « lu et approuvé »</small>  	<b>Nom ou Cachet du conseiller :</b>  <b>AROBAS FINANCE</b> 15, rue de la Baume 75008 PARIS Tél. : 01-77-39-00-15
--	---	--

Fait en 3 exemplaires : le 1<sup>er</sup> exemplaire : NextStage - le 2<sup>ème</sup> exemplaire : Conseiller ou distributeur - le 3<sup>ème</sup> exemplaire : Souscripteur

En cas de démarchage<sup>1</sup>, la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

# avertis- sements

## FIP NextStage Convictions

### Fonds d'Investissement de Proximité

Article L 214-41 -1  
du Code Monétaire  
et Financier

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant la durée de vie du Fonds (de 8 à 10 ans au plus), soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020 (sauf cas de rachats anticipés prévus par le Règlement).

Le Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), catégorie de Fonds Commun de Placement à Risque, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique «Profil de risques» de la notice d'information.

Au 30 juin 2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles au FIP des Fonds gérés par la Société de Gestion est la suivante :

FIP	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30/06/2010	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles		
			100 %	50% (première période de 8 mois)	50% (seconde période de 8 mois)
FIP NextStage Transmission 2006	2006	70,85 %	30/06/2009	—	—
FIP NextStage Transmission 2007	2007	65,53 %	30/06/2010	—	—
FIP NextStage Patrimoine	2008	41,09 %	—	31/08/2010	30/04/2010
FIP NextStage Références 2008	2008	40,00 %	—	31/08/2010	30/04/2011
FIP NextStage Sélection	2009	21,41 %	—	05/10/2010	05/06/2011

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée de détention pendant laquelle vous le détiendrez, ainsi que de votre situation individuelle.

Le Fonds est placé sous le régime des Fonds d'Investissement de Proximité conformément à l'article L. 214-41-1 du Code Monétaire et Financier. Il est commercialisé par toute(s) entreprise(s) habilitée(s) à cet effet par la Société de Gestion (ci-après le(s) «Commercialisateur(s)»).

## Conditions générales de fonctionnement du compte de titres nominatif pur par la Société Générale

(Adresse postale GSSI/GIS/BAO/NPO BP 81236 44312 NANTES Cedex 3)

Selon la législation française, l'inscription en compte des parts d'organismes de placements collectifs au nom du propriétaire des titres est obligatoire (art. L 211-1 et L 211-4 du Code Monétaire et Financier). Les conditions de fonctionnement du compte de titres nominatif pur sont reprises dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (Sous-Section III Paragraphe 2, articles 332-79 et 332-80).

### I - Ouverture du compte de titres nominatif pur

Toute personne physique peut être titulaire d'un compte de titres. Le compte de titres peut être un compte individuel, un compte joint de titres, ou un compte indivision. Le titulaire s'engage à prévenir par écrit la Société Générale (voir adresse ci-dessus) de toute modification de son état civil ainsi que de tout changement d'adresse.

### II - Fonctionnement du compte de titres nominatif pur

#### 1 Généralités

Aux termes de sa mission de teneur de compte-conservateur, la Société Générale s'engage à assurer la garde des titres inscrits en compte et à remplir les obligations accessoires en découlant.

#### 2 Les titres inscrits en compte

Les titres sont inscrits en compte sous la forme nominatif pur. Pour toute inscription en compte, la Société Générale, mandataire de la Société de Gestion, adresse par courrier au titulaire un avis d'opération en compte nominatif pur.

**a) Compte-joint de titres (Monsieur ou Madame) :** chaque co-titulaire peut effectuer seul tout acte d'administration et de disposition sur les titres qui y sont inscrits (changement d'adresse, transfert en nominatif administré).

**b) Indivision entre époux (Monsieur et Madame) :** le compte fonctionne sur la signature des deux époux, ou sur la signature de l'un d'entre eux en cas de procuration réciproque. Les avis d'opération sont adressés à l'indivision (Monsieur et Madame).

**c) Indivision ordinaire :** le compte fonctionne sur la signature de tous les co-titulaires, ou sur la signature de l'un d'entre eux ou de celle d'un tiers ayant reçu procuration. Les avis d'opération sont adressés à chaque co-titulaire ou à la personne désignée dans la procuration.

### 3 Relevé de compte

La Société Générale, mandataire de la Société de Gestion, adresse par courrier au titulaire un relevé annuel des titres inscrits en compte évalués au 31 décembre de l'année précédente.

### III - Clôture du compte de titres nominatif pur

La clôture du compte intervient en cas de transformation des parts en nominatif administré, donation, cession ou rachat de la totalité des parts dans les conditions prévues par le règlement du fonds.

### IV - Fiscalité

La Société de Gestion adresse au titulaire une attestation de souscription en numéraire au titre de l'année de souscription. L'engagement de conservation des parts est validé par la signature du bulletin de souscription dont le titulaire doit conserver une copie.

Ces documents sont à joindre par le titulaire à sa déclaration des revenus de l'année de souscription des parts.

En cas de cession ou de rachat de tout ou partie des parts, la Société Générale, mandataire de la Société de Gestion, adresse au titulaire un IFU (imprimé fiscal unique) établi conformément à la réglementation en vigueur au titre de l'année de la cession ou du rachat.

25, rue Murillo  
75008 Paris

Tél. : 01 53 93 49 40

Fax : 01 53 93 49 41

Email : info@nextstage.com

www.nextstage.com

Nextstage

# Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

## IDENTIFICATION : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : ..... Nom de jeune Fille : ..... Nb d'enfants rattachés au foyer .....

Prénoms : ..... tél : .....

Date & lieu de naissance : ..... email : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays (si différent de France) .....

Vous êtes :  Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Pacsé(e)  Veuf/Veuve  Concubin

Salarié  Prof. Libérale  Chef d'entreprise  Artisan : Profession : .....

Retraité  Étudiant  Autre : ..... Résident :  français  Autre : .....

Votre régime matrimonial :  Communauté réduite  universelle  séparation de bien  Participation aux acquêts

## SITUATION PATRIMONIALE :

**Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?**  Oui  Non

Votre revenu annuel imposable s'élève à (environ) : .....€ (dont .....€ de revenus fonciers).

Votre estimation de votre Impôt sur le revenu est de : .....€

Vous estimez votre situation patrimoniale à : .....€ dont,

Immobilier : .....€ (dont .....€ pour votre résidence principale)

Portefeuille titres : .....€ (dont .....€ en FCPI, FIP, SOFICA, FCPR, investissement bloqués)

Assurance-vie : .....€ (dont .....€ en fonds euros ou garanties).

Liquidités : .....€ Profil boursier :  prudent  défensif  équilibré  Dynamique  offensif

Êtes-vous redevable de l'ISF ?  Oui  Non, si Oui montant de votre ISF : .....€

Utilisez-vous le Bouclier Fiscal ?  Oui  Non.

## Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne  Succession/Donation  Vente bien immobilier  Cession entreprise  Autres : .....

## OBJECTIFS PATRIMONIAUX :

**Objectifs d'investissements :**  retraite/prévoyance  défiscalisation  revenus de capital  construction d'un patrimoine  résidence secondaire  projet professionnel  spéculation  Diversification de votre portefeuille  autres : .....

**Horizon d'investissement :** En contre partie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux)  Oui  Non

## EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

**Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ?**  Oui  Non

**Déleguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ?**  Oui  Non

## Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées  Actions non cotées  OPCVM actions  OPCVM obligataires

OPCVM monétaires  FCPI  FIP  FCPR agréé  FCPR allégé

Eurolist  Alternext  Marché Libre  Marchés étrangers  Autres : .....

## Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire dans les FCPR, FCPI et FIP ?

Réduction Fiscale lors de la souscription  Exonération fiscale lors du rachat

Connaissance du produit pour en avoir  Attrait pour l'innovation  diversification  Autres

**Mesure de la tolérance au risque :** En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité :  Oui  Non (réponse incompatible)

## Si vous ne répondez pas aux questions, veuillez cocher la case ci-dessous : (répondre quand même à la question du dessus)

Je déclare avoir une expérience suffisante et une connaissance approfondie de toutes les problématiques d'investissement. Je demande explicitement de réaliser seul(e) mes investissements et je prends le risque de me voir refuser l'accès à l'investissement concerné.

Arobas finance décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond de défiscalisation calculé comme suit : 18.000€ + 6% du revenu brut imposable et qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises. Il vous incombe de calculer au plus juste ce montant au vu des informations dont vous disposez.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des fonds souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères. Connaissances financières  mauvaises  bonne  très bonne

Fait à ..... le ... / ... / .....

(Signature du souscripteur)

[123fcpi.com](http://123fcpi.com) et [123fip.com](http://123fip.com)

## COMMENT SOUSCRIRE ?

### PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Afin de procéder à la souscription, nous vous prions de bien vouloir retourner à :

**AROBAS FINANCE**  
**FCPI / FIP**  
**15, rue de la Baume**  
**75 008 PARIS**

- Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription.**
  - Modifié des frais d'entrées : exemple 102€ pour 1 part avec 2% des frais d'entrée.
  - Signé avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*).**N'oubliez pas de garder une copie en votre possession.**
- Le récépissé de démarchage financier** relatif au délai de réflexion. Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.
- Votre règlement par chèque** libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.  
(*L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, n'établissez jamais votre chèque à notre ordre*)  
(*Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur*).
- Une copie** de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou des quatre premières pages de votre passeport en cours de validité.
- Une copie d'un justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe) de moins de trois mois.
- La fiche de renseignement « mieux vous connaître »** : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds. Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale.
- Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres** : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

Nous vous accusons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail [info@arobasfinance.fr](mailto:info@arobasfinance.fr)

**AROBAS FINANCE S.A.R.L.** au capital de 132 132 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z  
**Société de Conseils en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances** enregistré à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro : (07 029 469). **Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** référencé sous le numéro (E001265) par l'ANACOFI-CIF ([www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB ([www.demarcheurs-financiers.fr](http://www.demarcheurs-financiers.fr)) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° 114 231 743 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19,21 allée de l'Europe, 92 616 CLICHY Cedex. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobias Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

15, rue de la Baume - 75008 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 01 – fax : 01 40 26 94 02 Email : [info@arobasfinance.com](mailto:info@arobasfinance.com) – [www.arobasfinance.com](http://www.arobasfinance.com)